



Dossier unique de demande de manifestation

Ce dossier accompagné des pièces complémentaires doit être retourné **2 mois au minimum** avant le début de la manifestation.

ATTENTION : LE DEPOT DU DOSSIER NE VAUT EN AUCUN CAS ACCEPTATION DE LA DEMANDE. Une réponse sera adressée à l'organisateur au terme de l'étude du dossier.

Pièces à joindre obligatoirement au dossier :

Courrier de demande d'autorisation de la manifestation à l'attention de Monsieur le Maire.

Copie de l'attestation d'assurance « Responsabilité civile organisateur ».

Copie des statuts de l'association ou Kbis pour les sociétés.

Plan de situation et d'aménagement de la manifestation (CTS, gradins, scènes...).

IDENTITE DU DEMANDEUR

Nom de la structure (association, société...):

Adresse :

Nom et Prénom du responsable :

Téléphone :

Portable :

Fax :

e-mail :

DESCRIPTIF DE LA MANIFESTATION

Intitulé de la manifestation :

Lieu de la manifestation :

Date(s) de la manifestation :

Horaire(s) de la manifestation :

Nombre de personnes attendues :

Manifestation gratuite payante / prix des places :

COMMUNICATION

Avertissement : Conformément à la législation en vigueur, l'apposition sauvage, même temporaire, d'affiches ou fléchages est formellement interdite en dehors des panneaux d'affichage libre prévus à cet effet.

Supports de communication souhaités :

Site internet de la Ville Newsletter Agenda du magazine municipal Panneaux lumineux

Demande d'autorisation de pose de banderoles* Affiches 2m²*

* à la charge de l'organisateur

AUTORISATIONS et DOMAINE PUBLIC

Demande d'autorisation d'occupation du Domaine Public Communal

Date de début d'occupation du domaine public :

Date de fin d'occupation du domaine public :

Fournir un plan, ainsi que la liste des rues empruntées s'ils s'agit d'un cortège.

Demande d'un arrêté de circulation

Date(s) :

Lieu(x) :

Horaires :

Demande d'un arrêté de stationnement

Date(s) :

Lieu(x) :

Horaires :

Demande d'ouverture d'un débit de boisson temporaire (*pour les associations et dans la limite de 5 par an ou société organisatrice d'évènements*)

Catégorie 3 : Boissons fermentées non distillées et vins doux naturels (*vins, bières, cidre, poiré, hydromel, vins doux naturels ainsi que les crèmes de cassis et de jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1.2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises framboise, cassis ou cerises ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.*)

Installation ou construction provisoire d'une structure (tente, chapiteau, gradin, scène...). Fournir la documentation technique du matériel, un schéma d'implantation, une notice de sécurité, un extrait de registre CTS.

AVERTISSEMENT : Les ventes au déballage doivent faire l'objet d'une déclaration préalable Cerfa 13939*01.

Mairie de Cavaillon - Centre Technique Municipal
Formulaire de mise à disposition de matériel

Attention : Le prêt de matériel est réservé uniquement aux associations à but non lucratif

Désignation de l'association	
Désignation de la manifestation	
Date	
Lieu (rue et place de la manifestation)	
Modalités de retrait du matériel	
Nom de la personne à contacter	
Coordonnées téléphoniques	

Identification des besoins en matériel :

Matériel sce manifestations - voirie - propreté urbaine	Qtés demandées	Qtés prêtées	Qtés restitués (**)
Chaises coques			
Chaises pliantes			
Planches			
Tréteaux			
Tables pliantes bois			
Tables pliantes plastiques			
Barrières grillagées type Héras			
Plots pour barrières grillagées type Héras			
Barrières de police			
Barrières taurines			
Podium roulant de 42 m ²			
Extension au podium roulant 25 m ²			
Plateau Samia de 1 x 2 Ml modulable de 0,20 à 1,00			
Blocs noirs de 1,00 x 1,25 h x 0,50 -Maxi 20 m ²			
Podium PRH 81 m ²			
Podium alu 18 m ²			
Escalier de scène			
Grille d'exposition de 2m de H. x 1m de large			
Panneaux interdiction de stationner			
Conteneurs poubelles			

Mise à disposition de plantes décoratives - Service espaces verts

Qualité de plantes (hauteur, taille)			
Quantité			
Date de mise en place			
Date de retrait			
Déplacement des jardinières urbaines-lieu			
Enlèvement des jardinières urbaines-lieu à préciser			

Raccordement électrique - Service électrique (*)

Désignation des appareillages,puissance et tension 220 V ou 380 V à préciser			
Adaptateur de prise P 17			
Ralonges électriques			
Passages de cable			

(*) Les rallonges doivent être conforme aux normes françaises en vigueur et en bon état de fonctionnement.

Toute personne n'ayant pas rempli la fiche technique électricité ne pourra se connecter au coffret manifestation du CTM.

6 semaines avant les dates des manifestations.

Dates et Visas des parties-()Tout matériel manquant où déterioré fera l'objet d'une facturation au prix d'achat à neuf.**

(**)